#### **BON DE COMMANDE**

# DEMANDE DE CLASSEMENT D'UN MEUBLE DE TOURISME

Date réception à l'OT :

## CARLADÈS TOURISME Massif Cantalien



**carlades.fr** tourisme@carlades.fr +33(0)4 71 47 50 68 av. Mercier – 15800 Vic sur Cère

Articles L.324-1 et D.324-1 et suivants du code du tourisme
Nouvel arrêté du 24 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme

## 1/ IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

#### merci d'écrire en lettres capitales

☐ Madame ☐ Monsieur N	lom :		Prénom :
Raison sociale (le cas échéant) :			
Adresse :			
Code postal :		Commune :	
Email:		1	
Téléphone fixe :		Téléphone portab	le :
Coordonnées de facturation si différentes de celles du propriétaire :			
Nom, Prénom, Raison sociale :			
Adresse :			
Code postal :		Commune :	
Coordonnées du mandataire si le propriétaire n'est pas p		orésent le jour de la visite :	
Nom, Prénom, Raison sociale :			
Adresse :			
Code postal :		Commune :	
Email :	Téléphone fixe :		Téléphone portable :
2/ IDENTIFICATION DU LOGEMENT MEUBLÉ			
Nom et adresse du meublé à classer (préciser le bâtiment, l'étage et le n° d'appartement) :			
Code postal :		Commune :	
Site internet :			
Nombre de pièces total :		dont nombre de c	hambres :
		dont nombre de salles d'eau :	
Surface totale du logement en m² (hors SDB et toilettes) :			
3/ NATURE DE LA DEMANDE			
Classement actuel :			
□ non classé			
☐ meublé classé, nombre d'étoiles =		Date du dernier cl	assement :
Classement demandé : ☐ 1* ☐	2* □ 3*	□4* □5*	
Capacité d'accueil demandé (nombre d	e personnes) :		
Conformément à la loi " Informatique et Liberté " du 06 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant en adressant un mail à tourisme@carlades.fr.  J'atteste avoir pris connaissance :  des Conditions Générales - Procédure de classement des meublés de tourisme, précisant les modalités d'organisation de la visite de contrôle, les délais et les tarifs de visite, la procédure de classement et les modalités de réclamation du Guide de l'hébergeur – location de vacances de l'Office de Tourisme du Carladès  Je joins mon règlement (voir Conditions Générales – art 7 modalités de paiement).  120 € TTC pour un meublé  90 € TTC par meublé supplémentaire (même jour et même endroit) X meublés =  160 € TTC pour un meublé hors Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès			
<ul><li>□ 120 € TTC pour un meublé</li><li>□ 90 € TTC par meublé supplémen</li></ul>	taire (même jour et Communauté de Co	: même endroit) X m mmunes Cère et Gou	

N°1: le 15/10/2023